

Exercice 2024 - Compte d'exploitation (chiffres arrondis à l'€ près)			
Dépenses		Recettes	Résultat au 1er janvier 2024 : 9 262
		Cotisation 2023	
		Cotisation 1 membre résidant en France ¹	40 ¹
		Cotisations 2024	
		Cotisations 40 membres résidant en France	1600
		Cotisations 11 membres résidant hors de France	p.m. ²
Cotisation de l'Association (AFT) à l'AIFM	100	Cotisation de l'AIFM à l'Association (AFT)	100
Création d'un site web et premier abonnement annuel (07/2024 à 06/2025)			
Acompte (facture SAS LINOV n° 240946, 01/03/24) ³	960		
Solde (facture SAS LINOV n° 242770, 01/07/24) ³	2 964 ³		
Poursuite de la publication de l'œuvre de J. Guillard			
Frais de déplacement à Nancy 1-2/02/24 (Mallet : 292€, Lanly : 176€) ⁴	468 ⁴	Abandon de frais de déplacement ⁴	468 ⁴
Rencontre 2024 (18-22 septembre, au Domaine du Mas de Saboth, VDSL, Lot)			
Assurance collective multirisques Chapka (AXA)	355 ⁵	Acomptes versés par 26 inscrits	10 844
Acompte versé à Mas de Saboth	3 555		
Solde versé à Mas de Saboth	6 351		
Déjeuner du 20 septembre	559		
Offre de bienvenue par l'AFT à 2 inscrits résidant hors de France	480	Acomptes complémentaires de 2 inscrits résidant hors de France	480
Remboursement acomptes à 1 inscrit s'étant désisté (Mme C. Ferrier) ⁶	428 ⁵	Versement du solde par 8 participants ⁶	241 ⁷
Remboursement du trop versé à 14 participants	328	Abandon du trop versé par 12 participants	255
Frais de préparation de la rencontre ⁸	120 ⁸	Abandon des frais de préparation de la rencontre ⁸	120 ⁸
Dépenses et recettes diverses			
Frais bancaires ⁹	125		
Remboursement achat 3 exemplaires de VTFT2 ¹⁰	94		
Achat couronne pour obsèques de Claude Malvos	195		
Frais postaux	31	Dons ¹¹	1 041
Sous-total dépenses	17 113	Sous-total recettes	24 451
		Résultat au 31 décembre 2024 : 7 338	

¹ Au total, 36 membres résidant en France (plus l'AIFM) auront payé leur cotisation 2023. Sept (7) membres résidant hors de France étaient aussi adhérents.

² Comptabilisées dans la ligne « Dons » (parrainage à 15 € par membre résidant hors de France)

³ Sur le total de : 960 + 2 964 = 3 924 € payé pour le site web en 2024, la part de la création du site est de 3 420 €. Les 504 € restants correspondent à l'accompagnement du site pendant un an par la société Linov. Ce dernier montant, ou un montant du même ordre, sera versé chaque période de douze mois pour le fonctionnement « technique » du site.

⁴ Pour sélection et récupération des manuscrits et tapuscrits de J. Guillard au Campus de Nancy d'AgroParisTech, et discussion avec les personnes concernées

⁵ Le nombre final de participants assurés s'étant réduit de 30 à 26 entre les dates de la souscription et de la rencontre, AXA a remboursé 46 € qui seront portés en Recettes dans l'exercice 2025.

⁶ Ont été remboursés à Mme C. Ferrier son acompte de 440 € moins le coût de l'assurance

⁷ Après la rencontre : 4 participants ont réglé le surcoût de chambre individuelle, le couple Wencelius ne résidant pas au Domaine a réglé les repas pris, et le couple Laville a réglé son solde.

⁸ Séjour d'une journée à l'avance au Mas de Saboth pour le couple Bertalt (organisateur de la rencontre)

⁹ Ce chiffre comprend la cotisation du 1^{er} trimestre à La Banque postale (19,74 €), les frais de clôture du compte à la Banque postale (90 €) et le coût de l'adhésion au Crédit Mutuel (achat d'une part sociale à 15 €). Le Crédit Mutuel ne chargera pas à l'avenir d'autres frais que ces 15 € d'« entrée ».

¹⁰ Offerts en remerciement aux trois principaux acteurs de la tournée forestière 2023

¹¹ 31 € de frais postaux (Mallet : 9 € ; Lanly : 22 €), 11 parrainages de membres résidant hors de France par 6 membres résidant en France (165 €), et dons manuels par 10 membres (pour un total de 845 €, dont un de 500 € par J. de Montgolfier).